

Le « G7 élargi » en Tunisie, un modèle de coopération multilatérale sécuritaire inédit

Amiral Kamel Akrouf et Colonel Franck Peinaud

Traditionnellement, l'appui à un pays tiers en matière sécuritaire, sujet éminemment régalien, passe essentiellement par la voie de la coopération bilatérale. Or, la coopération multilatérale joue un rôle de plus en plus important dans ce domaine. D'une nature tout aussi essentielle que la coopération bilatérale, cette dernière est souvent mise en œuvre d'une façon différente. Elle nécessite, en effet, un cadre adapté pour atteindre sa pleine efficacité. Dans le contexte sécuritaire spécifique tunisien de 2015, un mécanisme *sui generis* a vu le jour: « le G7 élargi », dans sa dénomination définitive. Après trois ans de mise en œuvre, les résultats obtenus sont considérables et la présentation de cette réalisation innovante est de nature à favoriser l'exportation de ce modèle à d'autres pays, compte tenu des effets positifs obtenus par l'ensemble des parties prenantes.

1- Contexte

A la suite de l'attaque terroriste contre le musée du Bardo au mois de mars 2015, les pays du G7 et l'Union européenne ont réaffirmé leur détermination à soutenir la jeune démocratie tunisienne.

En effet, au sommet d'Elmau (Allemagne), le G7 et la Tunisie en sa qualité de partenaire invité ont souligné leur volonté commune de renforcer leur coopération en particulier dans les domaines du développement économique et sécuritaire. L'enjeu, sur ce dernier point, était alors de contrer la menace que constituaient les avancées de Daech au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA). Le terrorisme incarne, en effet, un danger commun pour la Tunisie, l'Europe et la communauté internationale qui exige d'unir les efforts et d'intensifier la coopération pour y faire face.

2- Dispositif initial

Animés par cette volonté commune de renforcer la coopération sécuritaire avec la Tunisie, les représentants du groupe initialement désigné « G7+ », à savoir les membres du G7, l'Union Européenne, la Belgique et l'Espagne, accrédités en Tunisie, ont participé à de nombreuses réunions de coopération multilatérale au cours des mois de juillet, août et septembre 2015. Du côté Tunisien, ont assisté à ces réunions des représentants des Ministères de la Défense et de l'Intérieur sous la direction de la Présidence de la République, représentée par celui qui allait devenir le Premier Conseiller à la Sécurité nationale du Président de la République, le contre-amiral Kamel Akrouf.

L'objectif de ces réunions était de trouver les moyens et les mécanismes nécessaires visant à identifier les domaines de coopération, de coordination et de renforcement des capacités (formation, interopérabilité des procédures et des équipements) dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

A cet égard, quatre groupes techniques ont été créés *ab initio*. Ils se réunissent en principe une fois par mois. Les attachés de défense (AD) et les attachés de sécurité intérieure (ASI) ou encore des conseillers diplomatiques pour les ambassades accréditées en Tunisie ne disposant ni d'AD ni d'ASI en assurent la composition. En fonction des besoins, la partie tunisienne convoque les experts étatiques nécessaires, assurant ainsi l'interministérialité du mécanisme. La clé de voûte du dispositif est incarnée par comité exécutif (COMEX) dont la fréquence est trimestrielle. Présidé par alternance par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense¹, coté Tunisien, il l'est, côté international, par le pays qui possède la Présidence en cours du G7. Au moment où ces lignes sont écrites, il s'agit du Canada à qui la France succèdera en janvier 2019. Les Ambassadeurs, côté international, siègent au COMEX. Le Comité Exécutif est l'illustration même des liens de confiance qui se sont peu à peu tissés entre la partie tunisienne et la partie internationale sur une thématique par nature sensible, à savoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Du côté tunisien, le COMEX accueille des représentants de la Présidence de la République, du Ministère de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, du Tourisme mais également de la Commission Nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme (CNLCT)².

Les groupes de travail constitués à l'été 2015 sont les suivants:

- La protection des sites touristiques et autres sites sensibles (chef de file tunisien: Ministère de l'Intérieur et, côté international, le Royaume-Uni),
- La lutte contre le terrorisme (chef de file tunisien: Ministère de la Défense et, côté international: l'UE et la France),
- La sécurité des frontières (chef de file tunisien: Ministère de la Défense et, côté international: l'Allemagne),
- La sécurité des aéroports et des ports maritimes (chef de file tunisien: Ministère de l'Intérieur et côté international: La France et le Royaume Uni).

3- Evolution du dispositif

¹ Actuellement c'est l'Inspecteur général des Forces Armées tunisiennes qui préside le mécanisme.

² En juillet 2015, le Parlement tunisien a voté une loi relative à la lutte contre le terrorisme et la lutte contre le blanchiment d'argent qui, entre autres dispositions, a créé la CNLCT. Elle est placée au niveau de la Présidence du Gouvernement. Elle est composée de 19 membres et constitue un mécanisme favorisant la communication entre les différentes parties concernées c'est-à-dire les ministères, les organisations internationales et la société civile. Son rôle principal s'articule autour de la coordination entre les différents départements ministériels à travers l'élaboration de plans d'action.

Progressivement le format, côté international, s'est agrandi et le « G7 élargi » est désormais composé de 14 participants: Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Turquie, Union européenne et l'Organisation des Nations Unis.

Un cinquième groupe en charge de la lutte contre la radicalisation a été créé en août 2017. Le point focal, côté tunisien est le Ministère de la Justice, et, côté international, L'Union européenne et les Pays-Bas. Le choix a ainsi été fait de diviser en deux le groupe de travail relatif à la lutte contre le terrorisme qui traitait initialement de la prévention de la radicalisation jusqu'à la lutte contre le terrorisme proprement dit. Cela était trop volumineux mais surtout présentait une difficulté car certains aspects ne concernaient pas prioritairement ni le Ministère de la Défense ni le Ministère de l'Intérieur. La cohérence d'ensemble est désormais atteinte avec ce dernier groupe dont le chef de file, le Ministère de la Justice, travaille en lien étroit avec la CNLCT, tout particulièrement sur le volet Prévention de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme³ et le terrorisme qui en comporte quatre⁴.

4- Fonctionnement général et atouts du mécanisme

Le « G7 élargi » n'est pas doté d'un fond propre. Cela implique qu'il s'agit au final de mettre en commun la coopération bilatérale de chacun dans un cadre multilatéral.

Sur la base d'un agenda de travail établi préalablement en commun, les discussions au sein des groupes de travail permettent aux parties d'approfondir leur coopération, de manière constructive et proactive, dans un cadre de confiance et de respect.

C'est ainsi que chaque groupe de travail a élaboré une matrice des actions⁵ menées en termes principalement de formation et d'équipements⁶. Cela permet d'éviter les duplications, d'identifier les appuis utiles mais non encore pris en compte par un partenaire international ou encore de créer des synergies. La partie tunisienne a donc récemment présentée plusieurs projets structurants en proposant aux partenaires internationaux de l'appuyer en fonction des possibilités de chacun. L'objectif est d'arriver à concevoir, adopter et conduire des projets réellement multilatéraux, ce qui est traditionnellement particulièrement complexe dans l'appui aux pays tiers. Atteindre cet objectif permettra de démontrer le caractère de plus en plus indispensable de ce mécanisme novateur d'appui.

³ Le Conseil de sécurité nationale tunisien l'a adopté le 7 novembre 2016.

⁴ La protection, la poursuite et la riposte sont les trois autres.

⁵ Il s'agit d'un véritable outil de pilotage compte tenu des possibilités de filtrages ou de représentations graphiques intégrées dans ces matrices.

⁶ Cette mise en commun témoigne d'un grand degré de confiance entre les acteurs, même si chacun peut naturellement conserver strictement bilatérale sa coopération sécuritaire la plus sensible.

En outre, ces travaux permettent d'accueillir des présentations ciblées, par des experts de haut niveau, sur des instruments ou des politiques publiques, à l'échelle tant nationale qu'internationale, dont l'expérience peut s'avérer profitable pour l'ensemble des participants et inspirer de nouvelles pistes d'actions.

5- Principaux enseignements

Suite au succès des Forces armées et des Forces de sécurité intérieure à Ben Gardane, en mars 2016, où les autorités tunisiennes ont marqué un coup d'arrêt à l'expansion du Califat territorial, celles-ci ont pris un réel avantage psychologique sur l'adversaire, notamment du fait du soutien massif de la population, en plein cœur de l'action, aux différentes forces tunisiennes engagées dans l'opération. A la demande du co-président européen du groupe de travail relatif à la lutte contre le terrorisme, un retour d'expérience (RETEX) a été organisé quelques mois plus tard par les autorités tunisiennes, *in situ*, au profit des AD et des ASI. Cela a permis de mieux faire connaître dans les capitales la qualité de la réaction tunisienne face à Daech et de diffuser les bonnes pratiques et enseignements tirés par ceux qui, désormais, ont acquis sur le terrain une véritable expertise dans la lutte contre le terrorisme. Les liens de confiance entre le pays faisant l'objet d'un appui, la Tunisie, et les partenaires internationaux trouvent ici une parfaite illustration avec ce RETEX.

Plus largement, la création de cinq groupes de travail spécifiques, dans lesquels l'ordre du jour est partagé entre les chefs de files tunisiens et internationaux permet, au gré de l'évolution des besoins, d'adapter les travaux afin de les rendre toujours plus efficaces, concrets et opérationnels. L'exemple de la coordination des efforts communs, en matière de sûreté aérienne ou encore de gestion intégrée des frontières, permise par les deux groupes de travail dédiés, témoigne à lui seul des résultats obtenus grâce à ce mécanisme. L'amélioration très nette de la sécurité des zones touristiques, suite aux événements de Sousse, est une autre illustration de la concentration des efforts en vue d'obtenir un effet majeur que le groupe de travail spécifique a permis de mettre en œuvre.

Enfin, preuve de maturité du mécanisme, les autorités tunisiennes, en liaison avec leurs partenaires internationaux, ont lancé une évaluation encore plus approfondie de celui-ci en vue d'optimiser toujours davantage la performance.

A l'occasion de différents colloques ou séminaires internationaux, les échanges entre experts des questions de sécurité et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme portent régulièrement sur la manière d'améliorer la coopération multilatérale. A l'évocation du mécanisme du « G7 élargi » en Tunisie, de nombreux acteurs se montrent particulièrement intéressés par l'idée d'en reproduire le modèle. Cette présentation s'inscrit donc dans cette dynamique

visant à mieux faire connaître une structure innovante qui constitue, de fait, un partenariat stratégique entre le pays tiers et ses partenaires internationaux, aux résultats mutuellement bénéfiques.